PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL DE VUCHERENS



N°114

CONSEIL DU 01 OCTOBRE 2024

Présidence CHERPILLOD Sébastien

Heure de début : 20h00

Heure de fin 21h

Appel nominal 25 membres présents – quorum atteint

Excusés 2

Absents 0

Sièges vacants 3

Votations A main levée

Documents joints à

la convocation

PV de la séance du 20.06.2024; Préavis 05/2024; Préavis 06/2024; Préavis 07/2024

ORDRE DU JOUR

1.	Accueil – présences	2
	Adoption de l'ordre du jour et du pv	
3.	Démissions, assermentations et commissions	2
4.	Informations du bureau du Conseil et courrier	2
5.	Informations de la Municipalité	3
6.	Préavis 05/2024 "compléments au budget 2024"	3
7.	Préavis 06/2024 "arrêté d'imposition pour l'année 2025"	4
	Préavis 07/2024 "Demande de crédit de CHF 80.000 pour la réprise du matér du mobilier et des aménagements du café-restaurant des Trois Suisses, proprié	

1. ACCUEIL - PRESENCES

Sébastien Cherpillod préside l'assemblée et commence en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte à 20 h précises.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Pour le PV de la séance du 20.06.2024 :

M. Bünzli et M. Szoboszlay relèvent quelques fautes de rédaction.

Le PV 20240620 est accepté à l'unanimité.

3. DEMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS

Aucune communication à faire sur ce point.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Le Président remercie les membres du bureau électoral pour la bonne marche ainsi que la bonne humeur durant les votations du 22 septembre, le taux de participation était d'un peu plus de 55%.

Il rappelle aussi le fonctionnement des commissions des préavis, 3 membres (minimum) du CC sont nommés par le bureau du Conseil Communal pour chaque commission dont une personne est désignée comme premier membre chargée de convoquer la commission et de prendre contact avec la municipalité. N'hésitez pas à poser des questions directement à la Municipalité parce qu'elle est en mesure de vous fournir des réponses plus précises que lors du CC. Le président n'a pas le droit de suivre les travaux des commissions mais en cas de doute sur la procédure, vous pouvez toujours le consulter.

La rédaction et la transmission du rapport doit se faire, selon notre règlement, 48 h avant la séance du CC.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC JEAN-FRANÇOIS PERROUD :

D'importantes coupes de bois ont été réalisées et sont encore en en cours, la saison de coupe a commencé le premier septembre. Lors de celle-ci il on a découvert un insecte qui s'est propagé avec une ampleur inouïe et d'une virulence extrême, « **bostryche typographe** », capable d'infliger d'importants dégâts aux épicéas qui représente le 40% des arbres de notre région. A Vucherens cela représente plus de 150 m3 du bois abattu.

LA MUNICIPALE VALERIE HIRT :

Aucune information à transmettre sur son dicastère.

LE MUNICIPAL PATRICK VUAGNIAUX :

Deux informations à transmettre :

1^{ère,} Cette semaine des travaux d'entretien de nos routes seront réalisés par la société Divico

2^{ème}, Travaux prévus sur le pont du Moulin de la Râpe qui appartient à Vucherens et Ropraz, les dégradations causées par les intempéries de l'hiver dernier nous obligent à entreprendre des travaux de sécurisation (un des piliers est fortement touché), d'ici la fin de l'année.

LE MUNICIPAL URBAIN CHERPILLOD:

Pas de communication à faire.

LE MUNICIPAL BLAISE RION:

Une sortie avec les ainés sera organisée par la commune au Sentier, un vrai succès d'inscriptions, en comptant les trois municipaux il y a 50 participants inscrits.

Le Président remercie la Municipalité, nous passons au point 6 qui concerne le préavis 05/2024.

Le Président passe la parole à la Municipalité

6. PRÉAVIS 05/2024 "COMPLÉMENTS AU BUDGET 2024"

<u>Composition de la commission</u> : Carine Guineheux, Julien Cherpillod et Véronique Schrago.

<u>Présentation de la Municipalité</u>: Valérie Hirt profite pour faire remarquer la bonne situation des comptes parce qu'on a diminué le déficit de CHF19.900.-

Rapport de la commission : Lu par Julien Cherpillod, la commission propose d'accepter le préavis tel qu'il est présenté.

DÉBATS

Luc-Olivier Bünzli a deux questions :

Première concerne les honoraires d'avocat, mais elle a été répondue

Deuxième, Qu'est ce qui est compris dans les CHF 20.000.- d'une étude de construction ? Est-ce que cet investissement est répercuté dans la construction ou est complétement séparé ?

Valérie Hirt Du point de vue des finances pour démarrer un projet de construction il faut avant, avoir un avis d'expert, soit d'un maître d'ouvrage ou un architecte. Le financement est fait via un préavis de financement.

Stéphane Guyaz demande si les travaux du pont de la Râpe sont entièrement pris en charge par la commune ou si des assurances voire une subvention financent une partie des coûts.

Patrick Vuagniaux Le Canton ne participera pas aux coûts des travaux, l'ECA non plus donc ça sera à charge des communes de Vucherens et Ropraz.

Décision : Le préavis 05/2024 est accepté à l'unanimité

7. PRÉAVIS 06/2024 "ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025"

<u>Composition de la commission</u> : Carine Guineheux, Julien Cherpillod et Véronique Schrago.

<u>Présentation de la Municipalité</u> : Rien à ajouter par rapport au préavis.

Rapport de la Commission : Lu par Carine Guineheux, la commission propose d'accepter le préavis 06/2024 tel qu'il est présenté.

DÉBATS

Luc-Olivier Bünzli demande la différence entre endettement brut et net

Céline Gentil Martinez, **boursière**, Sauf erreur l'endettement net c'est l'endettement brut moins les revenus Fiscaux.

Stéphane Guyaz demande si en prévision des gros travaux à venir ne serait-il pas mieux d'augmenter l'imposition progressivement plutôt que de faire une forte hausse d'un coup le moment venu.

Valérie Hirt Ces deux dernières années nous avons baissé les taux parce que les travaux prévus n'ont pas étés effectués. Il n'y a pas non plus de prévisions de travaux, c'est pour cette raison que nous ne prévoyons pas d'augmenter les impôts parce que cela ne sert à rien faire trop de réserves.

Décision : Le préavis 06/2024 est accepté par 23 voix et un avis contraire

8. PRÉAVIS 07/2024 "DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.- POUR LA REPRISE DU MATÉRIEL, DU MOBILIER ET DES AMÉNAGEMENTS DU CAFÉ-RESTAURANT DES TROIS SUISSES, PROPRIÉTÉ COMMUNALE."

<u>Composition de la commission</u> : Muriel Mivelaz, Camille Trolliet et Frédéric Finocchio, rapporteur.

<u>Présentation de la Municipalité</u>: Le syndic Jean François Perroud communique qu'un accord à l'amiable a été trouvé, mais celui-ci comprend la prise en charge par la commune des frais d'investissement faits au Trois Suisses par la famille Chappuis.

L'adoption de ce préavis est nécessaire pour mettre fin à la procédure judiciaire en cours.

<u>Rapport de la Commission</u>: Présenté pour M Frédéric Finocchio, la commission propose d'accepter le préavis 08/2024 tel qu'il est présenté.

DÉBATS

Luc-Olivier Bünzli demande la date de fin du contrat de bail **Urbain Cherpillod** la date convenue pour le départ du locataire est le 31 janvier 2025

Luc-Olivier Bünzli aimerait connaître les raisons et arguments de la municipalité du refus des repreneurs proposés.

Urbain Cherpillod, Le cas est délicat, il faut comprendre que la municipalité est tenue à une certaine confidentialité.

Luc-Olivier Bünzli insiste sur la raison pour lesquelles les éventuels repreneurs n'ont pas été retenus

Urbain Cherpillod. La raison principale est qu'lls n'ont pas convaincu la municipalité

David Szoboszlay demande s'il y d'autres candidats pour la reprise

Le Président rappelle que le préavis a pour objectif d'accepter ou pas les 80.000.- CHF nécessaires au rachat du matériel et pas la gestion des locataires.

Jean François Perroud dit qu'ils mettront tout en œuvre pour une ouverture rapide des Trois Suisses.

Luc-Olivier Bünzli Insiste sur la réponse de la municipalité par rapport au refus des candidats, qu'il attendra avec patience.

Le Président propose de demander à la municipalité de donner une réponse plus précise, au plus vite.

Urbain Cherpillod le problème c'est que c'est du « ressenti » et pas du factuel parce qu'ils ne connaissaient pas les candidats, le manque de temps les a contraints de mettre un frein à la prise de décision.

Camillle Trolliet reviens sur le rapport lu par Frédéric Finochio : « la situation est celle qu'elle est et après avoir discuté avec la municipalité nous croyons que c'est la meilleure solution ».

Claude Marzo demande que se passerait-il si le prochain locataire ne souhaite pas reprendre le mobilier, etc.

Urbain Cherpillod il y a deux solutions possibles,

- . Un, la Commune est propriétaire du mobilier et adapte le montant du nouveau bail en tenant compte de celui-ci
- . Deux, de mettre comme condition au nouveau repreneur d'acheter ce matériel.

Muriel Mivelaz insiste pour que la commune n'ait pas à gérer ce matériel.

Décision : Le préavis 07/2024 est accepté par 15 voix pour, 4 contre et 5 abstentions.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

David Szoboszlay Revient au sujet des véhicules, devant la maison à la rte du Village 2, qui sont un obstacle réel de la visibilité du carrefour.

Jean François Perroud a rencontré le propriétaire, depuis le bus n'est plus ou peu stationné là. Une servitude a été faite mais nous n'agirons pas tant qu'elle ne sera pas marquée au sol, le service technique compétant a été convoqué pour le faire.

Monique Corthay demande où on en est avec la reconstruction du pont des Cassettes

Jean François Perroud dit que le projet est au canton, une rencontre au sujet du prix doit être organisée avec Hermenches, nous avons reçu une offre. Vu les intempéries, les travaux ne démarreront pas avant le printemps.

.

Lary Perroud demande si par rapport au problème de visibilité à la maison du rte Village 2 on ne pourrait pas poser un miroir

Patrick Vuagniaux dit que l'objectif de la Municipalité est qui il n'y ait pas de voitures à cet endroit.

Le Président rappelle les deux prochaines dates à retenir :

- Votations: dimanche 24 novembre
- Dernier CC de l'année en cours : mardi 3 décembre à 20h.

Le Président clôt la séance à 21h.

Sébastien Cherpillod

Président du Conseil

Jessie G Lara

Secrétaire